



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
08/12/2009

Date de la convocation des conseillers:  
08/12/2009  
point de l'ordre du jour :  
07C

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 18 décembre 2009

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Hildgen, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Maroldt, Roller, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, conseillers communaux

## Le Conseil Communal;

**Objet: Organisation de l'enseignement fondamental : version Scolaria**

Vu sa délibération du 10 juillet 2009 approuvant l'organisation de l'enseignement fondamental, cycles 1-4 ;

Considérant que l'organisation scolaire officielle, élaborée selon les critères et directives du MENFP, est également à soumettre pour approbation au conseil communal ;

Vu la lettre afférente de Monsieur le secrétaire de la commission scolaire du 23 novembre 2009 ;

Vu la loi du 06 février 2009 relative à l'obligation scolaire;

Vu la loi du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi du 06 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;

Vu les règlements grand-ducaux réglant l'exécution des lois précitées ;;

Vu le règlement grand-ducal du 10 juin 2008 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013 ;

Vu la lettre circulaire de printemps du ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle concernant l'organisation de l'enseignement fondamental;

Vu la proposition de l'inspecteur d'arrondissement sur l'organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu les avis de la commission scolaire ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2009/2010, version Scolaria, jointe en annexe.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 18/12/2009.

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures